

Communiqué de presse de la FRA
Vienne, le 12 octobre 2017

L'autonomie est loin d'être une réalité pour de nombreuses personnes handicapées

Nombre de personnes handicapées dans l'UE vivent encore dans des institutions spécialisées. Elles risquent d'être isolées, marginalisées et empêchées de mener une existence épanouie et indépendante. Leurs conditions de vie sont nettement moins bonnes que celles des personnes sans handicap. Cela exige des changements systématiques dans la façon dont le soutien aux personnes handicapées est organisé et financé, selon les nouveaux rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Ces rapports suggèrent ce dont les personnes handicapées auraient besoin de la part de l'UE et de ses États membres afin de jouir d'une vie autonome avec un soutien de proximité, et de pouvoir tout simplement emprunter les transports publics ou de faire des achats.

« Trop souvent, les personnes handicapées sont empêchées d'avoir le choix et le contrôle de leur vie », déclare le directeur de la FRA, [Michael O'Flaherty](#). « Même si l'UE et ses États membres se sont engagés à permettre aux personnes handicapées de jouir de leur droit à vivre de façon indépendante, dans la pratique, la réalité est différente. Ces rapports constituent un signal d'alarme pour guider les décideurs politiques à assurer la pleine mise en œuvre de ce droit à travers l'UE. »

Les rapports « **From institutions to community living** » explorent les différents aspects liés au passage d'une vie en établissement à une vie en autonomie dans la société – un droit garanti par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ils considèrent [les projets et les engagements en matière de désinstitutionnalisation](#), le [financement](#), ainsi que [l'impact que cela a sur les personnes handicapées](#).

Ces rapports montrent que de nombreux États membres ont des stratégies de désinstitutionnalisation qui les engagent à permettre à toutes les personnes handicapées de mener une vie autonome. De plus, les fonds structurels de l'UE ont fait de la transition d'un établissement spécialisé vers un soutien de proximité une condition à l'obtention du financement. Toutefois, les stratégies manquent fréquemment de financements adéquats, de délais et d'objectifs clairs et échouent à inclure les organisations de personnes handicapées, ce qui entrave tout progrès. En outre, beaucoup d'États membres continuent à financer des établissements spécialisés.

Si l'on ajoute à cela le manque de coordination entre les nombreuses autorités nationales et locales offrant leur soutien, les conditions de vie des personnes handicapées sont généralement nettement moins bonnes que celles des personnes sans handicap. Ce constat est particulièrement vrai en cas de handicap grave. De ce fait, les individus concernés se sentent souvent exclus et dépourvus de contrôle sur leur vie.

Il est donc nécessaire de définir des plans clairs, doté de ressources suffisantes en termes de financement et de responsabilités, afin de soutenir la fermeture de ces établissements et de permettre aux personnes de vivre au sein de la société, par exemple en proposant différentes possibilités d'aide personnelle de bonne qualité. Les personnes handicapées devraient pouvoir bénéficier d'un soutien de proximité adéquat lorsqu'ils quittent une institution. Il est donc crucial de rendre les services quotidiens

accessibles, tels que les transports publics, les soins de santé et l'éducation. Impliquer les personnes handicapées et les organisations qui les représentent dans la prise de décisions et dans le suivi des progrès est également primordial afin de garantir que leurs besoins soient pris en considération et afin leur permettre de jouir de leur droit à une vie autonome.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

media@fra.europa.eu /

Tél. : +43 1 580 30 642.

Notes aux éditeurs :

La FRA est l'organe indépendant de l'UE chargé de fournir une assistance et une expertise en matière de droits fondamentaux à l'UE et à ses États membres. Pour plus d'informations sur les activités de la FRA dans le domaine des droits des personnes handicapées, voir le [site web de l'agence](#).